

E.S.P.E. DE L'ACADEMIE DE CRÉTEIL
SITE DE LIVRY-GARGAN
25/09/2014

REVENDEICATIONS VOTÉES EN ASSEMBLÉE
ÉTUDIANTS & FORMATEURS

Les étudiants (M1 & M2) et les formateurs de l'ESPE de Livry-Gargan, réunis le jeudi 25 septembre 2014 en Assemblée, ont voté les revendications suivantes.

1. Les ES doivent commencer leur année avec un traitement correspondant à l'échelon 3. Ce traitement doit être versé dès la fin du mois de septembre.
2. Adaptation de la formation à la réalité du terrain avec davantage de cours à visée professionnalisante en rapport avec les disciplines enseignées.
3. Les titulaires d'un M2 ou les personnes dispensées de diplôme doivent être autorisés à ne pas rédiger de mémoire. Pour tous les autres, le mémoire de recherche doit être transformé en un mémoire professionnel.
4. Maintien et augmentation de tous les postes de formateur à l'ESPE de Créteil. Les formateurs doivent avoir une liberté pédagogique en rapport avec les besoins des étudiants.
5. Possibilité de suivre la formation dans l'académie sur le site de l'ESPE proche de son domicile, pour soulager les emplois du temps de chacun et désengorger le site de Livry-Gargan.
6. Mettre en adéquation les contenus du M1 avec les attendus du concours.
7. Diminuer la quantité et la fréquence de l'évaluation des étudiants à l'ESPE.
8. Avoir des informations claires sur le calendrier relatif aux options de recherche ; assurer l'égalité de tous les étudiants pour l'inscription aux options de recherche. Les inscriptions dans les options ne doivent commencer qu'après l'inscription à l'Université de tous les étudiants *concernés* [voir 3.].
9. Clarifier les contenus à valider pour les AEU en M1 et M2.
10. Reconnaissance du master MEEF délivré par l'ESPE de Créteil ayant précédé le master MEEF actuel, au même niveau que celui-ci.
11. Stabilisation de la formation afin d'éviter, entre autres, que les master successifs ne perdent de leur valeur.
12. Les prochains titulaires du M2 2014/2015 qui ne sont pas lauréat du concours en 2014 devront être dispensés d'évaluation lors de leur formation durant l'année 2015/2016.
13. Allègement du stage : passage d'un mi-temps à un tiers-temps en classe, payé plein temps.
14. Égalité, entre les départements de l'académie, des conditions d'accueil des ES à la rentrée, notamment concernant le calendrier d'affectation.
15. Tous les ES doivent obtenir rapidement une affectation *fixe*.
16. Que des groupes de travail *stables* soient fixés sur le site de Livry-Gargan.
17. Qu'un complément de formation soit mis en place pour les néo-titulaires à la rentrée 2014/2015.

18. Rétablissement de la formation continue.

19. Parcours de formation adapté aux étudiants en groupe de renouvellement.

Nom	Prénom	Qualité	Lieu d'exercice	Signature